



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 mai 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2014

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel**

### **Déclaration présentée par le Mouvement mondial des mères international, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée en application des paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* [E/2014/1/Rev.1](#), annexe II.



## Déclaration

Dans ses conclusions concertées, adoptées à sa cinquante-huitième session, la Commission de la condition de la femme constate « que, près de 15 ans après l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, aucun pays n'est parvenu à atteindre l'égalité pour les femmes et les filles puisque de fortes inégalités persistent entre hommes et femmes » et « les progrès accomplis en faveur des femmes et des filles dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – y compris l'objectif 3 – demeurent dans l'ensemble lents et inégaux, tant dans les pays qu'entre pays, et que l'absence d'avancées en matière d'égalité des sexes entrave les progrès vers la réalisation de l'ensemble des objectifs ».

Les progrès enregistrés en matière d'égalité des sexes demeurent lents, et cela pourrait s'expliquer par le fait que les indicateurs (notamment l'indicateur 3.2 – Proportion de femmes parmi les salariés du secteur non agricole, et l'indicateur 3.3 – Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national), mettent l'accent principalement sur l'inégalité des résultats plutôt que sur les causes structurelles et les lois discriminatoires et les institutions sociales qui sont à la base des inégalités entre les sexes et qui les nourrissent.

Ces indicateurs ne tiennent notamment pas compte d'une cause structurelle fondamentale de l'inégalité des sexes, qui est la maternité et la responsabilité écrasante de femmes pour un travail de soins non rémunéré dans les foyers et les communautés du monde entier.

Le Mouvement mondial des mères international salue l'évolution récente qui montre l'attention croissante portée au travail de soins non rémunéré comme étant une question centrale pour l'égalité des sexes et le développement, et qui ouvre la voie à sa prise en compte dans les programmes de développement, et les progrès réalisés pour que ce travail soit reconnu, réduit et équitablement réparti, notamment:

- Le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté (A/68/293), présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies, en octobre 2013, traite à juste titre le travail domestique non rémunéré comme l'une des principales questions relevant des droits de l'homme, et l'une des principales raisons de la vulnérabilité particulière des femmes à la pauvreté;
- La résolution I, adoptée lors de la 19e Conférence internationale des statisticiens du travail, en octobre 2013, qui élargit la définition du travail, pour inclure le « travail de production pour son propre usage dont la production de biens et services pour usage final propre », c'est à dire le travail non rémunéré dans les ménages. Cette résolution devrait permettre l'élargissement du champ d'application de la protection sociale et des prestations de pension des aidants non rémunérés, notamment des mères. Elle encouragera également les États membres à fournir des données sur le travail domestique non rémunéré permettant de faire des comparaisons, notamment par des enquêtes sur l'utilisation du temps de travail;
- Les travaux entrepris à la Conférence des statisticiens européens, par la Commission économique des Nations Unies sur l'Europe, pour promouvoir l'utilisation d'enquêtes sur les budgets-temps afin de fournir des données sur le travail de soins non rémunéré, et proposer des directives et un soutien pour

leur mise en œuvre; ainsi que les travaux de la Division de statistique des Nations Unies sur une nouvelle classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps;

- Les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme, adoptées à sa cinquante-huitième session, qui mentionnent le travail de soins non rémunéré parmi les questions dont l'OMD n'a pas pleinement rendu compte dans l'objectif 3.

La féminisation des responsabilités familiales et le temps excessif que les femmes consacrent au travail domestique, comparé au temps accordé par les hommes, contribuent à reléguer les femmes dans une position de subordination à la fois dans la vie économique et politique, et à perpétuer l'inégalité des sexes.

La question des soins non rémunérés est particulièrement importante là où, en plus de la cuisine et le ménage, les soins et l'éducation des enfants, les femmes (et les enfants) doivent aller chercher l'eau et le bois pour la consommation domestique, ou ont recours à l'agriculture de subsistance pour nourrir leurs familles.

Les tâches de soins non rémunérées peuvent consommer beaucoup de temps et d'énergie, en particulier dans les zones privées d'infrastructures et de services publics de base, où le travail de soins essentiellement non rémunéré doit compenser un manque d'infrastructures comme l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'énergie, le transport et les services de communication, et peut devenir une véritable corvée. Le manque de services de proximité dans les zones rurales ou éloignées, comme les services de soins à l'intention des enfants et des personnes âgées, les écoles, les services de soins de santé et autres services sociaux, rajoute également à la charge de travail non rémunéré des femmes, en particulier les mères de jeunes enfants.

En conséquence, les femmes ont une mobilité limitée et pas ou peu de temps pour s'engager dans des activités génératrices de revenus, sans parler de la participation politique. Un trop grand nombre de femmes manquent d'autonomie et d'indépendance économique, et n'ont pas le choix, et n'ont pas de contrôle sur leur propre vie, ce qui contribue en retour à établir des relations d'inégalité avec les hommes à tous les niveaux. Cela a également un lien direct avec la féminisation de la pauvreté, en particulier chez les personnes âgées.

Même dans le cas où elles sont en mesure d'avoir un travail rémunéré, cela ne constitue pas en soi une autonomisation si elles continuent à assumer la responsabilité principale du travail domestique non rémunéré. En effet elles assument un 'autre travail' après leur journée de travail rémunéré, et dans l'ensemble elles travaillent plus que les hommes lorsque le temps de travail rémunéré est rajouté au temps de travail et non rémunéré. La rareté du temps est l'une des principales préoccupations exprimées par les mères dans l'enquête de 2011 sur "Ce qui importe aux mères en Europe" menée par notre organisation.

Cela étant, les soins ne concernent pas seulement les besoins matériels, ils répondent également à des besoins de développement et émotionnels. Leur importance capitale pour la qualité de vie en société et le bien-être humain, ainsi que pour la formation du «capital humain» par l'éducation non formelle, le développement affectif et la transmission des valeurs assurés par les parents, est trop souvent négligée, et a besoin d'être mieux reconnue et soutenue.

Pour les raisons qui précèdent, le Mouvement mondial des mères demande :

- Un recentrage des travaux basés sur les indicateurs de développement, qui sont plutôt des résultats des inégalités de genre, vers des indicateurs qui reflètent les causes structurelles de l'inégalité entre les sexes, les lois discriminatoires et les institutions sociales. Ces indicateurs devraient faire partie d'un objectif spécifiquement relatif à l'égalité des sexes dans le programme de développement pour l'après-2015. Ils comprennent notamment;
- L'évaluation du temps de travail non rémunéré, et sa répartition inégale; un tel indicateur de base rendrait ces tâches essentielles visibles et, permettrait d'assurer le suivi pour leur réduction (en mettant en place des infrastructures et des services qui tiennent compte des spécificités des hommes et des femmes) et leur répartition entre les hommes et les femmes, et entre les ménages et les autres parties prenantes, principalement l'État, mais aussi les secteurs privés et à but non lucratif;
- La participation des femmes aux décisions relatives aux politiques et questions affectant leur vie, notamment à la mise en place des infrastructures et des services publics, éléments essentiels pour la réduction du travail domestique non rémunéré, notamment dans des zones rurales ou reculées dans les pays en voie de développement;
- La mobilisation des pays pour l'élaboration de politiques permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale (par exemple les possibilités de garde d'enfant et de prise en charge des personnes âgées, des horaires de travail souples, travail à temps partiel, etc.), et l'adoption d'une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail des femmes (c'est à dire la reconnaissance du double rôle que joue la femme, en tant qu'agent économique et fournisseur de soins et l'évolution de ce rôle au cours de la vie);
- La poursuite de tous les efforts visant à inciter les filles à fréquenter l'école et l'université ; l'éducation étant le fondement de l'autodétermination, de l'amélioration des soins de santé, ainsi que du statut social et économique, et une condition essentielle pour l'autonomisation des femmes; et l'élargissement des objectifs de l'éducation pour englober l'éducation de la petite enfance, qui profite autant aux enfants qu'aux mères;
- Plus généralement, un programme de développement pour l'après-2015, qui met au premier plan le bien-être de l'être humain sur le long terme, les bénéfices à court terme et le développement de l'économie; et qui donne aux soins une place appropriée et leur rend leur vraie valeur comme élément essentiel pour la société et le bien-être.